

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 14 décembre 2023
Extrait du registre des délibérations

n° 2023-12-14-04

Date de la convocation

07/12/2023

Convoqués : 23

Présents : 13

Représentés : 4

Absents : 6

L'an deux mil vingt trois, le quatorze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Maryse-Corinne ROSE, Gérard LEROY, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Frédéric PINOIT, Céline TAMPIGNY, Richard BENOIT

Étaient représentés : Edith DELBEY par Jean-Noël LECOINTE, Anne-Marie LATEUR par Maryse-Corinne ROSE, Patrick BERMOND par Pierre DURAND et Vincent DAINE par Christine BOURDELLE-PATRICE

Étaient absentes excusées : Marylène FRANZ et Marie-Hélène MARCEL

Étaient absents non excusés : Karine PAGEAU, Sébastien VILLAIN, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE et Paulo MARCELO

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que préalablement au vote du budget annexe 2024, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser. Dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2024 et en application de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice de l'année précédente (2023).

L'autorisation portera sur les montants nécessaires à assurer le bon fonctionnement des services qui seront inscrits au BP 2024.

OBJET :

Finances

Engagement des
crédits
d'investissement avant
le vote du budget
annexe 2023

Chap./Articles	Désignation	Total Budget	1/4
20	Immobilisations incorporelles	4 571,50	1 142,88
2031	Frais d'études	4 571,50	1 142,88
21	Immobilisations corporelles	88 000,00	22 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	88 000,00	22 000,00
23	Immobilisations en cours	130 948,62	32 737,16
2313	Constructions	130 948,62	32 737,16
		223 520,12	55 880,03

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 22/12/2023

S²LO

ID : 080-218000099-20231214-DELIB2023121404-DE

Suite et fin délibération n°2023-12-14-04

Décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme présentées ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Noël LECOINTE



Le Maire
Pierre DURAND

